

L'Orient Noz



Parcours d'orientation nocturnes

Règlement

Version à jour le 28 octobre 2023

Hennebont : 25 novembre 2023 • Guidel : 20 janvier 2024

Introduction

L'Orient Noz est une animation d'orientation pédestre nocturne, en milieu urbain et/ou naturel ouvert au public et à la circulation. L'itinéraire est librement choisi par les participants, mais comporte des points de passage obligatoires (balises ou postes). L'animation se base sur la capacité de chacun à se déplacer de façon optimale en marchant ou en courant et en s'orientant à l'aide d'une carte.

L'Orient Noz comporte trois animations organisées au cours de l'hiver 2023-2024 par le Club d'Orientation Lorientais :

- Hennebont, le samedi 25 novembre 2023 (avec accès exclusif au haras national)
- Guidel, le samedi 20 janvier 2024

Chacun est libre de participer à l'une ou à l'ensemble de ces animations.

Engagement

1.1 – La participation à l'animation L'Orient Noz implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

1.2 - L'organisateur propose plusieurs parcours de différents niveaux (longueur et difficulté progressive du circuit bleu à orange), dont :

- **Bleu** : débutant - 2 km environ,
- **Jaune** : intermédiaire - 4 à 5 km environ,
- **Orange** : confirmé – à partir de 5 km (plusieurs distances possibles)

1.3 – Le parcours s'effectue en individuel ou en équipe. Une équipe s'engage sur un seul parcours.

1.4 - Les participants âgés de moins de quatorze ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.

1.5 - Les participants âgés de quatorze ans à dix-sept ans inclus participant seul à l'animation doivent produire une autorisation de leur responsable légal, les autorisant à participer à l'animation.

1.6 – Le nombre de participants est limité à cent. Les inscriptions doivent se faire au moyen du formulaire en ligne adéquat, au plus tard cinq jours précédant l'animation.

1.7. – Le tarif d'inscription pour une carte est de 5 €, laquelle peut être utilisée par un participant ou plusieurs dans le cadre familial. Le paiement s'effectue en main propre auprès de l'organisation avant de prendre le départ en espèce ou par chèque à l'ordre de Club d'Orientation Lorientais.

1.8 - Chaque participant non-licencié FFCO inscrit sur un parcours doit fournir lors de l'inscription une attestation indiquant avoir pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport.

1.9 – L'animation est chronométrée par gestion électronique de course. Une puce électronique peut-être prêtée au participant dans la limite du stock de l'organisateur contre une caution de 50 € par chèque.

1.10 – Il n'est pas établi de classement.

Déroulement de l'animation

2.1 - Le départ est donné à partir de l'heure indiquée par l'organisation pour chacune des étapes. Sur le lieu de départ, chaque équipe doit vider son pointeur électronique et contrôler son bon fonctionnement. Ces opérations se font en utilisant les boîtiers "Effacer" et "Contrôler" sur le lieu du départ.

2.2 - Chaque équipe est responsable de la prise de sa carte, notamment de vérifier que celle-ci correspond au circuit sur lequel elle est engagée.

2.3 - Le départ est indiquée sur la carte par un triangle de couleur pourpre. Il est matérialisé sur le terrain par une balise qui ne doit pas être poinçonnée.

2.4 – Les membres d'une même équipe doivent impérativement rester ensemble, à vue et à voix, tout au long de l'animation.

2.5 - Les balises (ou postes) doivent être poinçonnées dans l'ordre. Cette ordre est indiqué sur la carte par un trait de couleur pourpre et des numéros dans l'ordre croissant.

2.6 - L'arrivée est indiquée sur la carte par un double cercle de couleur pourpre. Depuis le dernier poste, l'équipe doit rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier "Arrivée".

Sécurité des participants

3.1 - Le passage par l'arrivée est obligatoire, y compris en cas d'abandon.

3.2 - Les passages obligatoires (traversées de route, etc.), indiqués sur la carte et les itinéraires indiqués en traits pointillés de couleur pourpres sur la carte, doivent être impérativement respectés sous peine d'exclusion de l'animation.

3.3 - Les participants doivent respecter le code de la route sur l'intégralité de leur parcours.

3.4 - Les participants doivent respecter les consignes des organisateurs.

3.5 - Chaque participant doit être muni durant l'animation du matériel suivant : un vêtement fluo et réfléchissant et une lampe.

3.6 - La fermeture des parcours est prévue à 22h30. À la fermeture des parcours, les participants doivent rejoindre immédiatement l'arrivée.

Code de civilité

4.1 - Les participants doivent respecter les personnes et les biens :

- respecter les autres usagers des lieux fréquentés,
- ne pas abîmer les clôtures,
- ne pas accéder aux zones interdites (indiquées par des hachures ou une surface pourpres sur la carte),
- ne pas traverser les propriétés privées (indiqué par un vert-olive, voir légende sur la carte),
- ne pas entrer dans les enclos gardant des animaux.

4.2 - Les participants doivent respecter l'environnement :

- ne pas traverser les massifs de fleurs et les plantations des espaces verts publics,
- ne pas abandonner de déchets (des poubelles sont proposées sur les zones d'accueil et d'arrivée).

Clause de sauvegarde de l'organisateur

5.1 - Les participants s'engagent à cette animation sous leur propre responsabilité.

5.2 - En cas de non-respect du règlement, l'organisateur décline toute responsabilité si un accident survient ou si une infraction est commise.

5.3 - En cas de force majeure (par exemple, alerte météorologique orange ou rouge, avis de l'autorité publique, etc.) l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation. Aucun remboursement ne peut être exigé si la participation a été réglée à l'avance.

Droit à l'image

6.1 - Chaque participant autorise l'usage de son image à des fins de promotion de l'animation et plus largement de l'activité du Club d'Orientation Lorientais. Pour les participants mineurs, l'autorisation est accordée implicitement par la personne majeure qui engage ou autorise l'engagement.

6.2 - Le droit à l'image n'est pas limité dans le temps, ne fait pas l'objet d'une contre-partie et concerne tous les supports médias.

Données personnelles

7.1 - Chaque participant accepte l'enregistrement de ses coordonnées personnelles par l'organisateur :

- nom et prénom,
- adresse,
- numéro de téléphone portable,
- adresse courriel,

- numéro de licence FFCO (le cas échéant),
- numéro de puce (le cas échéant).

7.2 - L'organisateur s'engage à protéger et ne pas diffuser les données personnelles à des tiers, à l'exception de la Fédération Française de Course d'Orientation. Les données sont conservées un an.

Divers

8.1 – L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement à tout moment.

Fin du règlement